

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03.07.2023 EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 23

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Salvador-Jean LUDENA, Jean-François VAQUIERI, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvy HAUFF, Audrey de FORNEL, Magali PRADEL, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI

Absents ayant donné pouvoir : 4

Marie-Hélène HUCHET a donné pouvoir à Marc TOURELLE Loïc FLICHY a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS Michel BOISRAME a donné pouvoir à André BLUZE

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum: 15

Ordre du Jour :

- 1 Mutualisation des serveurs avenant financier 2023
- 2 Subvention exceptionnelle 2023 Scrabble Club Bailly Noisy
- 3 Convention CAF PSU petite enfance
- 4 Modification tableau des effectifs
- 5 Modification délibération télétravail
- 6 Modification délibération RIFSEEP
- 7 Contrat d'apprentissage communication
- 8 Rapport d'activité SIBANO

Marc TOURELLE

Bienvenue chers collègues, bienvenue à toutes les personnes qui sont venues ce soir, et bienvenue à toutes celles qui nous suivent depuis nos réseaux sociaux, page YouTube et page Facebook.

Nous avons ce soir un conseil municipal assez léger du point de vue de son ordre du jour.

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Marc TOURELLE

Nous allons commencer par désigner les secrétaires de séance : Delphine, Marie-France, merci.

(M. le Maire donne lecture des pouvoirs reçus)

LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DEPUIS LE 22 MAI 2023

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des questions relatives aux décisions qui vous ont été transmises ? Pas de questions.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2023

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des commentaires, des ajouts, des modifications ? André.

André BLUZE

J'ai un commentaire : l'absence de Jean-François Vaquieri n'a pas été noté dans le PV.

Marc TOURELLE

Nous allons rectifier. Est-ce qu'il y a d'autres modifications ? Pas de modifications, avec celle-ci je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

INFORMATIONS GENERALES

Marc TOURELLE

Je voudrais tout d'abord remercier les élus et les personnes qui sont venues ce matin sur un événement qui s'est décidé très vite au niveau national et de l'association des maires de France, lesquels ont décidé de faire un appel suite aux événements qui se sont déroulés la semaine dernière et qui, potentiellement, peuvent encore se dérouler même si nous pouvons espérer une accalmie. Il s'agit des graves violences qui ont eu lieu dans un certain nombre de territoires et de villes. Merci à toutes et à tous pour ce moment, j'ai lu ce matin la déclaration de l'appel des maires, j'ai moi-même fait une petite allocution. Pour ceux qui n'ont pas suivi, il y a, à la fois, une vidéo sur les réseaux sociaux de la commune, et également le texte qui est mis en ligne sur le site.

Ce qui se passe en ce moment est très grave, c'est ce que nous avons rappelé ce matin. Pour ce qui nous concerne, la ville de Noisy-le-Roi, par bonheur, a jusque-là été épargnée mais nous croisons les doigts. Nous n'avons qu'à déplorer l'explosion du pare-brise de la voiture de la police municipale, mais pour le reste cela n'a rien à voir avec ce qui a été constaté dans les communes de Saint-Cyr-l'Ecole, Fontenay-le-Fleury, La Celle-Saint-Cloud où il y a eu une multiplication de dégradations, de tirs de mortiers, d'incendies. L'hôtel de ville de Fontenay-le-Fleury a été incendié et il y a de graves dégradations. Ces communes ont été durement touchées une fois encore.

J'ai rappelé l'engagement de nos policiers municipaux, de nos gendarmes également puisque pendant ces dernières nuits des repos et congés des gendarmes ont été reportés et tous les gendarmes de la brigade de Noisy-le-Roi se sont totalement engagés. Nous pouvons imaginer aujourd'hui la fatigue de nos gendarmes, ils n'ont pas forcément été engagés sur nos territoires, ils sont allés sur Ecquevilly essuyer des tirs de mortiers.

Je ne vais pas commenter plus avant, comme moi vous avez regardé la télévision, mais je crois que ces événements ne sont pas sans nous interroger sur la suite. J'ai pu rappeler également le rôle des maires, puisque vous savez que certains ont également été touchés, et vous l'avez vu avec le maire de l'Haÿ-les-Roses qui a été gravement agressé dans sa maison avec sa famille. J'ai pu rappeler ce matin la mission des maires mais également remercier tous ceux qui sont au côté des maires : les services de la ville, les associations, les bénévoles, les enseignants, pour toutes les missions de service public. Et il est très bien que l'association des maires de France ait pu appeler à cette mobilisation, il est très bien que dans des moments comme ceux-là nous puissions faire corps sur un certain nombre de valeurs qui nous tiennent à cœur et notamment les valeurs républicaines. Merci à toutes et à tous d'avoir donné de votre temps pour cela.

Christophe, tu voulais donner une information au niveau de la communication de la ville.

Christophe MOLINSKI

Nous avons mis en ligne, comme nous nous y étions engagés, la plate-forme participative qui porte le nom d'Agora. Le premier sujet porte sur le pôle culturel à venir derrière la gare, dans la zone Montgolfier. Évidemment, vous pouvez aller consulter, participer et donner toutes vos idées et nous pourrons, bien sûr, nous en servir pour nos réflexions. Le lien est sur le site, il suffit de cliquer dessus.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. Cette plate-forme est enfin en ligne et nous l'appelons Agora.

Dernière information en date puisqu'il y a un certain nombre de riverains du tram qui sont présents. J'ai reçu, de la part de l'association Riverail, un certain nombre de questions qui seront attentivement étudiées demain dans le cadre du groupe de travail qui s'est monté avec cette association. Nous arrivons bientôt à la date anniversaire de la mise en route du tram et j'ai donc souhaité que nous puissions, avec mon collègue de Bailly, Jacques Alexis, recevoir Transkeo et IDFM pour faire un point un an après la mise en route. Évidemment, toutes les questions actuellement en suspens et relayées par l'association seront également évoquées dans le cadre de ce rendezvous.

Magali PRADEL

L'association Riverail et, je pense, un certain nombre d'élus, sont intéressés. À savoir que nous n'avons pas vu, dans l'ordre du jour du conseil communautaire de VGP, l'approbation du PPBE¹. Globalement, je voudrais donc savoir quelles sont les modifications que tu as apportées ou que tu comptes apporter d'ici l'approbation de ce PPBE, puisque, logiquement, il doit entrer en vigueur au 1er janvier 2024. Quelles sont donc les actions à venir que tu comptes mener en tant que maire de Noisy-le-Roi et représentant de tous les riverains, y compris ceux qui sont gênés par la ligne du Tram 13 ?

Marc TOURELLE

Je vais donner une réponse très courte puisque, vous le savez, un certain nombre d'élus, dont moi-même, ont refusé de mettre à jour le PPBE tel qu'il était prévu puisqu'il manquait un certain nombre d'informations et que les cartes n'étaient pas à jour. Le préfet a lui-même approuvé le PPBE de Versailles Grand Parc, c'est-à-dire qu'aujourd'hui il a été approuvé de façon unilatérale par les services de l'État, qui n'ont pas souhaité avoir plus de patience pour que les élus et les associations puissent discuter d'un PPBE. Il sera donc mis à jour probablement dans quelques années, mais le préfet a tranché par arrêté, il a lui-même approuvé en l'état ce PPBE. Voilà pour répondre à ta question, Magali.

Magali PRADEL

En tant qu'élus, au niveau politique, tous les élus de Versailles Grand Parc se contentent de cet état.

Marc TOURELLE

Il n'y a pas à s'en contenter, ou pas, ce PPBE s'impose à nous puisqu'il s'agit d'un arrêté préfectoral qui a été pris.

Magali PRADEL

J'ai quand même une autre question. Certes, le PPBE a été approuvé par arrêté préfectoral, on est d'accord, mais cela n'empêche pas d'avoir, à l'intérieur de Noisy-le-Roi, une politique environnementale et de savoir quelles sont les solutions que l'on peut mettre en place à Noisy pour améliorer l'environnement de bruit des riverains du Tram 13, de l'autoroute A13 et de la RD 307.

¹ PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Marc TOURELLE

Je suis d'accord, cela n'empêche pas que l'on puisse travailler sur notre environnement, c'est ce que nous faisons au quotidien sur un grand nombre de sujets. Et d'ailleurs, la révision du PLU² abordera aussi les notions liées au bruit, dans ce cadre-là nous pourrons donc tout à fait y travailler. Et j'allais dire que nous continuons à y travailler sectoriellement puisque, comme tu le sais, le comité de suivi de la charte pour l'aérodrome de Saint-Cyr a enfin été réactivé. Il va pouvoir se réunir et nous allons pouvoir, de façon très concrète, travailler dans les semaines, les mois qui viennent avec les associations, les riverains et les utilisateurs de l'aérodrome de Saint-Cyr, sur des solutions concertées pour réduire le bruit.

Nous avons d'autres chantiers, tu l'as dit : les routes, le train. Effectivement, le travail doit continuer de s'accomplir. Il y a une réalité selon laquelle un document administratif a été approuvé unilatéralement par le préfet, mais il y a aussi le travail que nous menons au quotidien pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens.

Magali PRADEL

Puisque tu as évoqué l'aérodrome de Saint-Cyr, la réactivation de la charte dont tu es président, je crois, comptes-tu œuvrer avec les associations pour que le préfet publie la carte de bruit de l'aérodrome de Saint-Cyr, conformément aux normes en vigueur?

Marc TOURELLE

C'est une question que nous aurons puisque nous allons installer le comité de suivi de la charte le 22 septembre.

Magali PRADEL

Je précise pour tout le monde que le préfet n'a jamais que 20 ans de retard.

Marc TOURELLE

C'est ça, ce sera donc un sujet à l'ordre du jour. Merci, Magali.

AVENANT FINANCIER 2023 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE NUMERIQUE AVEC LA VILLE DE VERSAILLES ET VERSAILLES GRAND PARC

Marc TOURELLE

Je vous propose de passer à l'ordre du jour avec la première délibération qui concerne la mutualisation des serveurs avec l'avenant financier pour 2023.

Géraldine LARDENNOIS

En février 2023, le conseil municipal a reconduit une convention de mutualisation de service que nous avons avec la ville de Versailles et VGP. Cette convention de service nous permet d'utiliser les serveurs informatiques mis en place au niveau de la ville de Versailles. Par cette convention, ce sont les services de la ville de Versailles, donc le personnel, qui assurent des prestations pour nous, sur l'accès aux services informatiques, les réseaux, etc. Sachant que nous avons conservé en interne l'utilisation de tout ce que l'on appelle les suites micro, installation et la surveillance des ordinateurs.

Cette convention est assortie d'un avenant financier, il vous est donc proposé de régulariser le montant au titre de l'année 2022, qui est arrêté de façon définitive et qui s'élève à 21 882 €, avec un petit écart vraiment ridicule par rapport au prévisionnel de l'ordre de 50 € ; et de valider le montant prévisionnel au titre de l'année 2023 à hauteur de 21 874 €. Étant précisé que cette convention nous permet quand même de faire des économies relativement importantes, sinon il nous faudrait du personnel compétent et ce serait un coût beaucoup plus élevé pour notre commune. Il vous est donc proposé d'adopter le montant définitif 2022 et le prévisionnel 2023.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de questions, nous la passons tous les ans. Concernant l'avenant de cette convention de service commun en matière de système d'information, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

² PLU: Plan Local d'Urbanisme

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 - SCRABBLE CLUB BAILLY-NOISY

Marc TOURELLE

Vous savez que, quel que soit leur montant, toutes les subventions doivent être approuvées en conseil municipal par délibération. Nous avons une demande que nous avions déjà eue il y a deux ou trois ans concernant le Scrabble Club de Bailly-Noisy. Vous savez que nous avons un club de Scrabble extrêmement performant, qui a été qualifié pour des épreuves au niveau national. Ils étaient arrivés au titre de champion régional en terminant 2ème sur 258 équipes françaises. La finale nationale s'est tenue les 17 et 18 juin 2023 à Poitiers, et le club a sollicité de notre part une subvention de 200 € pour les aider à financer le déplacement et le transport.

Nous sommes très contents d'avoir un club qui porte les couleurs de nos deux villes de Bailly et Noisy-le-Roi. Bailly a, ou va autoriser également le versement d'une même subvention de 200 €. Et pour être tout à fait complet, le club a donc accédé à la finale nationale, est arrivé 4ème et va monter dans la division supérieure. Il a rencontré des équipes telles que celles de Toulouse, Strasbourg ou Nancy, c'est donc une belle vitrine et je vous propose, comme nous l'avons fait il y a deux ou trois ans, à titre exceptionnel et pour les encourager, d'attribuer cette subvention de 200 €.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvée à l'unanimité.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT BIPARTITE AVEC LA CAFY

Marie-France AGNOFE

Bonsoir à tous. La convention d'objectifs et de financement bipartite entre la caisse d'allocations familiales des Yvelines et la commune de Noisy-le-Roi donne le cadre à respecter, notamment pour bénéficier des aides financières qui sont basées sur l'activité du multi-accueil Les deux Oies. La branche familiale de la CAFY soutient l'activité des établissements d'accueil du jeune enfant, et fait de l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté l'une de ses priorités.

Les différents axes :

- La PSU, prestation de service unique des publics accueillis, en favorisant l'accessibilité des enfants quelle que soit l'activité des parents, en encourageant la pratique du multi accueil et en soutenant les temps de concertation nécessaires à l'accueil des enfants;
- Le bonus « inclusion handicap », en favorisant l'accueil des enfants porteurs de handicaps au sein du multi accueil;
- Le bonus « mixité sociale », en favorisant l'accueil des enfants issus de familles vulnérables dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, l'EAJE ;
- Le bonus « CTG », conventions territoriales globales, en s'engageant dans un projet de territoire au service des familles.

La prestation de service unique est l'une des principales aides financières versées par la CAF. Elle correspond à 66 % du prix de revient horaire d'un EAJE. Son montant dépend des heures réalisées et facturées, des participations familiales, de la fourniture ou non des couches, des repas, ainsi que du taux d'occupation.

La seconde aide conséquente correspond au bonus territoire qui s'appuie également sur les déclarations transmises pour la PSU.

L'éligibilité à ces prestations dépend de l'engagement de la commune à respecter les critères définis par la CAF, tels que :

- Un encadrement d'enfants et du personnel qualifié qui respecte la réglementation petite enfance ;
- L'élaboration et le respect d'un règlement de fonctionnement conforme aux règles posées par la circulaire CAF;

- L'ouverture à tous pour favoriser la mixité sociale ;
- Le respect du barème des participations familiales ;
- L'élaboration d'un projet éducatif;
- L'engagement à respecter la charte d'accueil du jeune enfant ;
- La transmission à la CAF de différentes données, activités financières, données d'activité et la participation à l'enquête Filoué;
- La mise à jour du site « monenfant.FR ».

En parallèle, la CAF s'autorise à effectuer les contrôles concernant le suivi de ses engagements. La convention d'objectifs et de financement est conclue pour deux ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention pour le multi accueil Les deux Oies

Marc TOURELLE

Merci, Marie-France. Est-ce qu'il y a des questions ? La CAF est l'un des principaux financeurs concernant l'accueil de nos tout-petits. Je n'ai rien à rajouter par rapport à ce qui a été dit, sauf que nous avons une crèche multi accueil extrêmement appréciée par ses utilisateurs, par les parents, qui est extrêmement bien gérée avec une belle équipe. Effectivement, il y a un certain nombre d'engagements qu'il faut prendre lorsque l'on a financé, ce qui est normal.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose donc d'approuver le projet de convention et de m'autoriser à la signer : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, merci Marie-France.

Approuvée à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Marc TOURELLE

Nous avons quatre délibérations qui concernent les ressources humaines et je laisse la parole à Christophe pour la première de ces délibérations qui concerne la modification du tableau des effectifs.

Christophe MOLINSKI

Merci, Marc. Comme je le dis à chaque fois, mais c'est toujours vrai, nous avons l'habitude de voir passer cette délibération puisqu'elle est censée évoluer au cours du temps. Elle correspond au code général de la fonction publique qui est de caler les emplois de chaque collectivité en fonction des besoins qui se présentent pour cette collectivité.

Là, nous allons avoir 2 créations et 5 suppressions, de manière à être à jour avec nos besoins.

Le premier poste créé est un poste de technicien territorial principal de 2ème classe à temps complet. Ce poste va permettre la nomination, par voie de détachement, d'un agent qui a été recruté pour assurer les fonctions de responsable aménagement durable. Elle arrivera donc, puisque c'est une dame, au 1er août et nous l'attendons de pied ferme puisque nous allons pouvoir, avec elle, revoir nos espaces verts et envisager l'avenir puisqu'il va falloir s'adapter au changement climatique et étudier de nouveaux marchés, de nouvelles possibilités.

Ensuite, il y a un poste de rédacteur qui va être créé dans le cadre du recrutement d'un assistant en charge des marchés publics. Vous n'êtes pas sans savoir que la commune va connaître dans peu de temps beaucoup de marchés. Il y a déjà les marchés actuels qu'il va falloir renouveler, c'est classique, mais il va aussi falloir en prendre beaucoup, notamment avec Montgolfier. Nous nous étions posé la question, soit de le faire en interne, soit de le faire faire par un prestataire. Le fait de créer ce poste ne veut pas dire que le choix est fait, mais que la possibilité de le faire nous est donnée.

Ensuite, supprimer les emplois suivants : ce sont les 5 postes que vous avez vus, des postes tous vacants et qui ne correspondent plus aux besoins actuels des services. Certains, qui étaient des temps non complets, sont devenus des temps complets. Ces postes sont donc une évolution nécessaire au bon fonctionnement de la

commune, ils sont détaillés et vous verrez qu'il y a une ATSEM, un éducateur sportif, la cuisinière de la crèche et des emplois d'attachés territoriaux, de communication et de responsable d'urbanisme.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. Comme tu l'as dit, c'est une délibération qui revient régulièrement, tout simplement pour adapter le tableau des effectifs à la réalité du travail sur la commune.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, je vous propose donc d'approuver cette modification du tableau des effectifs : qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre. Je vous remercie.

Catherine DOTTARELLI

Notre abstention est relative au poste de rédacteur territorial, dans le principe et dans l'explication qui n'est pas très précise.

Marc TOURELLE

Merci, Catherine, pour cette précision.

Approuvée à la majorité (4 abstentions : Magali PRADEL, Michel BOISRAME, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI)

ELARGISSEMENT DES POSTES ELIGIBLES AU TELETRAVAIL

Christophe MOLINSKI

Comme vous le savez, la commune a instauré le télétravail le 6 juillet 2020, c'était évidemment pendant le Covid, afin de répondre à l'évolution des modes de travail et pouvoir quand même répondre de manière efficiente au management des équipes. Nous en sommes donc à trois ans de fonctionnement, c'est 12 agents qui ont bénéficié de cette organisation de travail. Cela se passe bien et il est toujours réversible.

Nous avons la nécessité de faire évoluer la liste des postes éligibles au télétravail en fonction des besoins rencontrés. Nous vous proposons donc une délibération sur 3 postes : l'assistante du maire, l'assistante de direction générale qui est en face de l'assistante du maire, et le responsable sports et jeunesse. Voilà donc 3 postes sur lesquels nous proposons de pouvoir accéder au télétravail.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe, 3 postes où il est possible de faire du télétravail.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions concernant la possibilité d'élargir les postes comme décrit : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Approuvée à l'unanimité.

APPLICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DE SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES OPERATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (A.P.S.)

Christophe MOLINSKI

Cette délibération est également évolutive, nous la voyons passer régulièrement puisque l'on y rattache à chaque fois des cadres d'emplois qui n'y sont pas présents et qui doivent également bénéficier d'un complément indemnitaire annuel et d'une IFSE.

Nous avions attaché une première fois les ingénieurs territoriaux et les techniciens territoriaux. Ensuite, nous avions rattaché les éducateurs territoriaux de jeunes enfants, les infirmiers territoriaux en soins généraux, les psychologues territoriaux, les techniciens paramédicaux territoriaux et les auxiliaires de puériculture. Et maintenant il convient de rattacher, puisqu'on a vu qu'il y avait un poste, les opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, de manière à ce qu'ils puissent bénéficier du RIFSEEP.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. De la même façon que pour la délibération précédente, nous accroissons le périmètre et nous permettons donc, pour ces cadres d'emplois aux activités physiques et sportives, de pouvoir bénéficier du RIFSEEP.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je pense que toutes ces délibérations ont été présentées au dernier conseil social territorial.

Christophe MOLINSKI

Absolument, et à la commission finances.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvée à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE POUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Christophe MOLINSKI

La première raison pour créer un poste pour un contrat d'apprentissage est, là aussi, de répondre à nos besoins. La communication, avec les projets dont nous avons parlés, va aussi s'étoffer, il va donc falloir pouvoir y répondre en plus de tout ce qui est fait actuellement, plus la gestion de la plate-forme, etc.

Deuxième raison : c'est un contrat d'apprentissage qui permet également de répondre à la Région sur des demandes de subventions, en contrepartie.

Troisième raison : pouvoir permettre à un jeune, puisque ce sont des gens qui ont entre 16 et 25 ans, d'acquérir une formation, une qualification professionnelle, et ce n'est pas toujours facile de trouver des contrats d'apprentissage.

Ils seront donc encadrés par un maître d'apprentissage, à la communication ce sera le chef de service qui encadrera ce jeune. Et c'est un contrat d'un an qui démarrera en septembre pour finir à l'été prochain.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. Comme tu le dis, il faut que cela puisse être gagnant–gagnant, que cela puisse être utile pour le jeune et utile pour la collectivité et là je crois que c'est très bien. Nous sommes également, en tant qu'employeur, concernés par cette nécessité d'avancer et de proposer des missions dans le cadre de contrats d'apprentissage, je suis donc heureux que nous puissions le faire concrètement.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce contrat ? Pas de questions, je vous propose donc de m'autoriser à signer tout document concernant ce contrat d'apprentissage : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvée à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BAILLY NOISY LE ROI - RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Marc TOURELLE

Nous allons finir avec le Sibano puisque Salvador, qui a été brillamment élu président il y a deux semaines, va nous présenter le rapport d'activité 2022. Je voudrais d'abord le remercier et remercier l'équipe du Sibano qui a convié tous les élus des deux conseils à une réunion à mi-mandat très intéressante. Je te laisse maintenant commenter ce rapport, Salvador.

Salvador-Jean LUDENA

Bonsoir à tous. A mon tour de vous présenter le rapport 2022 du Sibano. Je rappellerai que le syndicat intercommunal du Sibano a été créé en 1966 pour créer quelques installations sportives, qu'elles soient maintenues, et en assurer le fonctionnement pour les deux villes. Ces installations sportives, pour deux tiers, sont sur le territoire de Noisy Le Roi et pour un tiers sur le territoire de Bailly.

Je voudrais féliciter les élus de l'époque d'avoir accepté et eu l'audace de créer ce syndicat intercommunal, parce que l'on se félicite tous les jours de nos installations sportives. Il ne gère pas toutes les installations sportives, les communes ont gardé certaines installations auprès d'elles, nous avons gardé la piscine et notre dernière salle Robert Thierry entre autres. Ce ne sont donc pas toutes les salles mais une grosse partie des installations

sportives qui sont maintenues, entretenues et mises à disposition de 93 associations qui réunissent à elles seules pas loin de 5 000 adhérents, ce qui est pour nos 2 villes très important. Et nous nous félicitons régulièrement d'avoir ces installations que l'on nous envie. Je tiens donc à souligner et à féliciter ce qui a été fait par nos anciens.

Je ne regrette qu'une chose c'est que l'on n'ait pas le même courage pour aller plus loin. Vous savez que je suis un fervent, non pas de la mutualisation mais de la fusion, nos anciens ont eu le courage de créer un syndicat intercommunal, la preuve que lorsque l'on se réunit nous sommes capables de faire des choses bien gérées au service de nos administrés. Je reste persuadé que nous arriverons un jour à avoir le même courage pour nos trois communes : Bailly, Rennemoulin et Noisy Le Roi. D'abord, pour étudier la possibilité et peut-être pour faire de ces trois communes une seule commune, le syndicat est la preuve que cela pourrait marcher, mais il faut la volonté politique et on ne peut pas le faire tout seul. C'est juste un petit aparté sur le Sibano.

Le Sibano est géré à part égale entre Bailly et Noisy, la première partie du mandat est assurée par Bailly, avec un président élu qui est Jacques Nicolas, l'élu au sport qui a assuré le mandat de 2020 jusqu'au 19 juin 2023. Le rapport que je vous présente est donc le sien, mais il ne l'a pas fait tout seul, il y avait un vice-président Stéphane Moreau. En 2022, il y a eu un changement juste à la fin de l'année, puisque Stéphane Moreau a démissionné de ses mandats politiques pour assurer les fonctions de directeur de cabinet à la ville de Noisy-le-Roi. Je lui ai succédé, en tant que vice-président. Au bureau, il y a aussi un secrétaire, qui est Eric Verspieren élu de Bailly, j'étais le secrétaire-adjoint jusqu'à ce que je sois élu vice-président et c'est Hélène Huchet élue de Noisy qui nous a rejoints et qui a pris le secrétariat-adjoint. C'est l'une des modifications dans l'organisation de l'année 2022.

En 2022, il y a aussi une autre grosse modification de l'organisation : il a été créé un poste de directeur que nous n'avions pas jusqu'alors et un poste d'adjoint administratif qui a été complété. Nous avons embauché Alain Pelosse, que vous avez pu rencontrer ou voir sur le Sibano, il a le rôle de directeur, et Aline Denormandie qui suit toute la partie administrative et financière. Cela fait partie des grandes modifications ou plutôt des faits marquants de l'année 2022.

Au début de cette même année, il y a également eu la fin des restrictions sanitaires après la Covid, et ensuite nous avons subi de plein fouet le début de la crise énergétique. Il a donc fallu gérer en même temps la réutilisation à 100 % de toutes les installations sportives, mais aussi essayer de contourner les dépenses énergétiques qui ont explosées. En 2020 et 2021, les installations étaient beaucoup moins utilisées, nous avons donc vu baisser nos dépenses, mais en 2022 elles ont repris un bon rythme et, avec les coûts énergétiques qui ont bondi, nos dépenses ont donc largement augmenté et plus que prévues.

Les grands projets du Sibano de 2022 sont pour les activités de tennis, de football et de dance. Nous avons lancé les études et les marchés de travaux de deux padels couverts. Et le deuxième gros projet c'est celui que l'on appelle *Rebond*. Pour les plus anciens qui étaient dans la mandature précédente, nous appelions cela le « Pôle sportif », c'est-à-dire les vestiaires et certaines installations pour le football. Nous y avons rajouté deux salles de danse et nous avons appelé cela le *Projet Rebond*. 2022 a donc permis de finaliser ce projet-là et de lancer les appels d'offres. Voilà pour les grands faits marquants sur l'organisation et les projets de 2022.

Sur la partie financière, ce n'est pas très compliqué, les recettes du Sibano proviennent, à 97 %, de nos deux communes. Pour un tiers de Bailly, par l'attribution d'une subvention encore en 2022, et pour les deux tiers de Noisy Le Roi, la recette y est fiscalisée. La totalité de ces recettes est d'environ 850 000 €. Les dépenses de l'année 2022 ont été supérieures à nos recettes, liées pour partie à l'augmentation des coûts de l'énergie, et pour partie à la création du poste de directeur du Sibano que nous n'avions pas jusqu'alors. Cela étant, nous avons travaillé sur plusieurs postes d'économie budgétaire pour bien contenir les dépassements de dépenses énergétiques.

Les dépenses peuvent être caractérisées en trois familles : 40 % de dépenses à caractère général, 30 % de dépenses de personnel, et 38 % de dotations d'amortissement.

Nous finissons l'exercice de fonctionnement avec un déficit de 37 000 €, ce qui n'a rien d'alarmant, nous avons 400 000 € de réserves, nous finissons donc avec un exercice positif à 360 000 €.

Nous avons un budget 2023 qui est, lui aussi, déficitaire, d'un peu moins de 100 000 €. Nous sommes donc rentrés en plein boom du renouveau du Sibano, en lançant les nouveaux projets attendus et en rénovant nos installations sont vieillissantes.

Dans la section investissement, depuis longtemps au Sibano nous avons fait des réserves pour les investissements que nous avons prévus (Rebond et Padels) : 2,5 millions d'euros de reports à nouveau. Sur l'exercice 2022, nous

avons un petit déficit de 80 000 € qui n'est pas alarmant, nous avons engagé financièrement les projets qui n'avaient pas pu être lancés ces dernières années.

Voilà en quelques mots ce que je peux vous dire sur le rapport 2022.

Marc TOURELLE

Merci, Salvador, pour cette présentation qui succède à celle que vous nous avez faite la semaine dernière. Est-ce qu'il y a des questions sur le Sibano? Magali.

Magali PRADEL

J'ai deux questions. La première : tu as parlé d'augmentation des dépenses, tu n'as pas donné, ni le montant, ni le pourcentage, je voudrais donc savoir de combien cela a augmenté entre 2021 et 2022 et de combien de pour cents. Et s'il y a une augmentation des recettes, ou pas, et si oui, de combien.

Ensuite, puisqu'au niveau de Noisy tu as précisé que c'était une fiscalité directe, je voudrais savoir quel est l'impact pour les Noiséens si l'on constatait juste une augmentation des charges et une augmentation des recettes. Du coup c'est quoi la conséquence pour la fiscalité des Noiséens ?

D'autre part, tu as parlé d'investissements, de 2,5 millions d'euros de reports. Quelle est la répartition, au bout du bout, pour les Noiséens ?

Salvador-Jean LUDENA

Sur la première question, le comparatif entre 2021 et 2022, je pourrais ressortir les chiffres exacts mais, de mémoire, les recettes étaient égales de l'ordre de 850 000 € et les dépenses de fonctionnement étaient de 500 000 € en 2021 et de 650 000 € en 2022. Mais ce sont des dépenses qui ne sont pas comparables car nous avons d'un côté les effets de la COVID et de l'autre les énergies qui explosent. Mais factuellement on peut constater que nos dépenses ont augmenté de 30 % en 2022. Il faudrait plutôt les comparer, non pas à 2020 et 2021 mais à 2019, et je veux bien te donner ce comparatif la prochaine fois parce que je n'ai pas en tête l'exercice 2019.

Tu me donnes l'occasion de revenir sur les recettes, nous avions 930 000 € en 2018, nos recettes ont diminué. Nous n'avons même pas bénéficié de l'inflation, si nous ajoutions l'inflation à nos recettes de 2018 soit environ 850 000 € aujourd'hui, cela représenterait environ 20 %, ce qui amènerait une recette de l'ordre de plus 1 000 000 €, et c'est un peu moins que la recette que nous avions avant 2017. En 2017 et 2018, à la demande de Bailly, nous avons accepté de baisser les recettes de 225 000 € en deux étapes, une fois 150 000 € et une autre fois 75 000 €. Nous avons donc baissé les recettes, et j'en parle suffisamment librement puisque j'étais élu à Bailly à ce moment-là et j'étais au bureau, je connais donc bien le sujet. Nous avons travaillé sur les économies pour pouvoir se cantonner à ces recettes-là. À ce moment-là, je rappelle que l'on avait perdu la taxe professionnelle, que l'on allait perdre la taxe d'habitation et il fallait aussi trouver des leviers. Et comme au Sibano nous avions des réserves permanentes, il a été accepté de réduire les recettes, je dirais aujourd'hui pour quelques années. Compte tenu des réserves que nous avions et du fait que les projets avaient du mal à sortir, nous avons trouvé opportun à ce moment-là, alors que les villes cherchaient des économies, de réduire les recettes. Mais il n'a pas été dit à ce moment-là que cela ne reviendrait pas.

Depuis cinq ans, tous les administrés de Bailly et de Noisy ont bénéficié d'une baisse importante de la fiscalité du Sibano, nous arrivons à la fin de cette capacité-là. Inévitablement, je pense qu'en 2024–2025 nous serons amenés à discuter de rattraper à minima l'inflation et a maxima ce que nous avions précédemment. Puisque si, en 2017, nous avions 1 050 000 € de recettes, si j'y rajoute l'inflation, cela fait environ 1,3 million d'euros. À euros constants, nous devrions avoir une recette de 1,3 million, nous n'avons aujourd'hui que 847 000 €. Nous avons déjà fait bénéficier tous nos administrés d'une baisse d'impôts. Mais je te ferai passer ce qui me paraît vraiment comparable : l'exercice 2022 avec celui de 2018 ou 2019, qui étaient deux exercices complets, et là on pourra avoir un vrai rapport entre les dépenses et les recettes.

Catherine DOTTARELLI

Nous rejoignons l'idée de la fusion des communes, c'est clair. Nous avons noté la bonne qualité du rapport d'activité, je me souviens des premiers rapports sur les mandatures précédentes qui étaient un peu plus légers que cela.

Lorsque l'on parle de courage ou de volonté politique, je ne sais pas si c'est comme cela que l'on doit dire, mais nous notons que la ville de Bailly a donc eu le courage, dans un esprit de transparence et de démocratie totale, de nommer, en tant que membre titulaire, un membre de l'opposition.

Marc TOURELLE

Merci, Catherine. Je voudrais te rassurer, en général toutes les décisions sont prises à l'unanimité et Michel est toujours le bienvenu dans les instances du Sibano. C'est tout à fait transparent, il n'y a rien de caché, il est au même niveau d'information.

Catherine DOTTARELLI

Il n'est pas membre titulaire.

Marc TOURELLE

Il est au même niveau d'information que tous les membres du comité.

Effectivement, tu l'as rappelé Salvador à juste titre, tu as parlé de 225 000 € depuis trois ans, c'est-à-dire que, chaque année, ce sont 150 000 € qui sont facturés en moins aux Noiséens. La difficulté vient effectivement pour l'avenir, comment fera-t-on avec le Sibano ? Il faudra le voir au regard de la réalité de l'exercice. Mais il est vrai que, contrairement aux communes, par exemple, comme c'est fiscalisé directement le Sibano bénéficie, ni de l'inflation, ni de la dynamique des bases. À euros constants, c'est donc le taux qui descend. La question se reposera donc effectivement l'an prochain de façon tout à fait pratique.

J'ai noté ton enthousiasme pour la fusion, j'ai envoyé un courrier à mes deux collègues maires de Bailly et Rennemoulin pour leur proposer d'engager vraiment un travail dans le cadre d'un groupement de commandes, pour lancer une étude. Je leur ai écrit officiellement il y a environ un mois, je n'ai pas de réponse officielle à ce jour mais je ne désespère pas d'avoir au moins une réponse.

Concernant le rapport du Sibano, c'est un beau mandat le Sibano, j'ai moi aussi été président, j'ai eu plaisir à ce mandat avec, à l'époque, mon collègue Roland Villeval ; il y a également eu Christophe dans le bureau. Merci, le Sibano est un bel outil.

Dominique.

Dominique JAILLON

Merci. J'ai deux questions : tu as parlé d'investissements futurs à hauteur de 2,5 millions d'euros, peux-tu nous dire comment ils vont être financés ? Est-ce que c'est en autofinancement du Sibano ou est-ce que cela aura un impact sur les communes ?

Je voulais savoir également quand était prévue la rénovation du club-house du tennis. Merci.

Salvador-Jean LUDENA

Pour les 2,5 millions, c'est un chiffre rond que j'ai en tête, dans les chiffres que vous avez là vous avez 2,2 millions mais je vois à peu près ce qu'il se passe et ce que nous serons amenés à faire. Et nous avons un PPI sur plusieurs années que nous allons certainement amender et améliorer, et nous avons de nouvelles demandes au fur et à mesure des rencontres. Comment vont-ils être financés ? En 2022, avec l'arrivée d'Alain Pelosse, il a été fait un très gros travail sur les subventions, et nous estimons aujourd'hui que 50 % des 2,5 millions d'euros seront financés par des subventions du Département, de la Région, des fédérations et d'autres, et nous avons déjà des premiers retours. Les autres 50 % qui manquent, c'est à nous de les trouver. Historiquement, avec le Sibano, il y avait les économies de frais de fonctionnement qui nous permettaient d'abonder sur la section d'investissement. C'est comme cela que nous avons aujourd'hui autant de réserves, par des économies qui venaient de recettes qui nous permettaient d'en faire, depuis cinq ans, ce n'est plus le cas. J'en parlais lors de la présentation à mimandat, pour ne pas trop alourdir d'un coup la fiscalité, nous n'excluons pas de faire peut-être un emprunt pour pouvoir aller plus vite dans le projet et étaler la dette. Voilà comment nous imaginons le financement.

Mais j'ai pris mes fonctions il y a quelques jours et je pense que ce sera notre travail pour la rentrée, avant le budget, d'essayer de donner une vision de notre capacité de financement des projets.

Marc TOURELLE

Si je peux compléter ce que tu dis, l'autofinancement existe déjà puisque le financement de ce projet avait été prévu car le précédent avait été abandonné mais le financement était là. Nous avons 2 millions d'euros déjà

prévus, et comme le dit Salvador, nous avons un directeur du Sibano qui fait un gros travail sur les subventions, et nous espérons effectivement 50 % sur ce projet.

Magali ?

Magali PRADEL

Si l'on devait avoir recours à un emprunt de façon significative sur le Sibano, y aurait-il une présentation en conseil municipal ? Globalement, compte tenu du fonctionnement à Noisy-le-Roi et que cela apparaît dans la taxation directe, en fait on ne soumet pas au vote ou à l'information les moyens avant les décisions. Ma question est de savoir si cela sera soumis au vote ou s'il y aura une information des Noiséens.

Marc TOURELLE

Salvador est en train de faire l'information devant le conseil municipal qui est une instance officielle. Le conseil municipal a aussi été informé puisque tous les élus ont été invités la semaine dernière, et notamment les questions financières ont été abordées, la façon de financer également, recours à l'emprunt, ou pas, autofinancement, etc. Je veux bien que l'on fasse des réunions mais il faut déjà venir à celles qui existent pour avoir l'information.

Magali PRADEL

Une information en conseil municipal et une autre a priori.

Marc TOURFLLE

Il est en train de la faire l'information, et il la fera l'an prochain lorsqu'il présentera le budget. Et le Sibano a son instance de fonctionnement, avec des élus qui décident.

Salvador-Jean LUDENA

Je voulais juste préciser que le Sibano ne décidait pas tout seul de ce qu'il allait faire, c'est pour abonder dans ce que tu disais. Nous avons un comité à part égale, il y a autant de voix à Bailly qu'à Noisy, ce sont donc des décisions communes, ce seront des échanges communs et il faudra que l'on trouve ensemble le bon accord. Une fois que nous serons d'accord sur le principe de financement, il sera présenté comme nous le faisons tous les ans, au conseil municipal parce que c'est obligatoire, mais depuis ce mandat nous faisons tous les ans une réunion. La dernière a eu lieu il y a dix jours, au cours de laquelle nous avions fait une présentation du mandat et des premières perspectives de la deuxième partie du mandat.

Il y a une question de Dominique à laquelle je n'ai pas répondu, celle du club-house. Il est prévu depuis longtemps, il est dans le PPI, nous aurions pu le démarrer avant mais c'était aussi un choix du club de tennis, puisque nous avons investi sur deux nouveaux padels qui était aussi sur le PPI et, comme vous l'avez vu, nos recettes sont limitées. Et le tennis a accepté que l'on avance l'investissement sur les padels qui vont plus directement servir, et l'association, et les administrés. Le projet du club-house du tennis est dans le PPI, je crois qu'on l'a estimé à 1 million d'euros, il se fera. Je ne crois pas qu'il puisse se faire sur ce mandat-là, mais nous allons tout faire pour au moins lancer toutes les études sur ce mandat afin qu'il puisse se faire sur celui d'après.

Marc TOURELLE

Merci, Salvador. Je vous invite donc à prendre connaissance de ce rapport d'activité, je partage l'avis de Catherine, il est très bien rédigé, on y trouve toutes les informations relatives au Sibano.

André BLUZE

J'ai une question sur la dernière page du rapport d'activité. Il est écrit : « subventions qui devraient être en moyenne à hauteur de 30 % » et non pas 50 %.

Salvador-Jean LUDENA

Je peux assurer que ce que j'ai vu dans les comptes et ce que j'ai vu comme retours aujourd'hui est plus proche des 50 % que des 30 %. Est-ce une erreur de frappe ou une prudence habituelle en finances ? Tant que nous n'avons pas la subvention, nous ne l'avons pas. Aujourd'hui, nous structurons le financement avec une prévision à 50 %, nous avons eu le terrain synthétique du football que nous avons démarré aujourd'hui, les subventions seront de 70 %, la moyenne est plutôt à 50 %.

Marc TOURELLE

Merci, Salvador. Je vous propose que l'on s'arrête là avec le Sibano s'il n'y a pas d'autres questions. Nous prenons acte du rapport et c'était donc la dernière délibération pour ce conseil, le prochain sera le 2 octobre.

Le conseil municipal prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

André BLUZE

J'ai deux questions au niveau de la communication. J'ai lu attentivement le rapport à mi-mandat, je suis étonné que l'on ait 17 médecins au pôle médical.

Marc TOURELLE

C'est une coquille, ce sont 17 professionnels de santé.

André BLUZE

La deuxième chose est au niveau du site participatif, Christophe est très content de la participation puisque je vois qu'il n'y a que 30 inscrits sur ce site. Personnellement, j'ai essayé de m'inscrire deux fois, je pense que mon adresse e-mail personnelle doit être rejetée parce que je n'ai pas reçu de mail de confirmation de mon inscription.

Christophe MOLINSKI

« Très content », je n'irai pas jusque-là, il est mis en ligne, ça commence. C'est pour cela que l'on a fait un petit rappel et on en refera d'autres, il faut qu'il soit connu, il faut que les gens aillent sur le site et s'inscrivent.

André BLUZE

Pour l'instant, il n'y a que 30 inscrits.

Christophe MOLINSKI

Ça ne fait pas beaucoup, on est d'accord. Il faut donc qu'il prenne son rythme, nous allons donc faire des campagnes un peu plus intenses de communication dessus.

André BLUZE

Et est-ce que l'interface est modifiable ? J'ai posé plusieurs fois la question sur le site participatif de Bailly, je trouve que celui de Bailly est nettement plus complet que celui de Noisy qui est un peu pauvre. Est-il prévu, avec le service informatique, de modifier ce site parce que ça ne donne pas envie d'aller plus loin ?

Christophe MOLINSKI

Il va s'enrichir au fur et à mesure.

André BLUZE

Je t'invite à aller voir le site de Bailly.

Christophe MOLINSKI

Nous y sommes allés, il n'y a pas plus de monde.

Andrá BIII7E

Non, mais l'interface est beaucoup plus agréable.

Christophe MOLINSKI

Comme quoi ce n'est pas un problème d'interface mais un problème de communication, l'interface va s'enrichir.

André BLUZE

Dernière chose de communication : il faudrait mettre les prénoms des médecins qui sont inscrits sur notre site avant leurs noms, notamment celui du Docteur Salomon car les gens se trompent entre son nom et son prénom. Il faudrait peut-être revoir de temps en temps le site parce qu'il y a beaucoup d'erreurs.

Marc TOURELLE

D'accord, mais au lieu de dire qu'il y a beaucoup d'erreurs, il faut les dire en amont.

Dominique JAILLON

Je voudrais revenir sur le Sibano pour exprimer ici mes remerciements très sincères à toute l'équipe du Sibano pour l'aide qu'elle nous a apportée lorsque nous avons fait les Trails de la Plaine. Alain Pelosse en particulier et toute son équipe.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique, je pense que Salvador relaiera tes remerciements à toute l'équipe.

Nous nous voyons donc le 2 octobre, mais avant cela je voulais adresser mes remerciements à une personne. Je pense que vous savez que c'était le dernier conseil municipal de Noisy-le-Roi pour Virginie ce soir. Elle est appelée sous d'autres cieux yvelinois pour les mêmes fonctions mais dans une ville plus importante, c'est donc une progression dans sa carrière. Je voudrais profiter de cette occasion pour lui adresser tous mes remerciements, ma gratitude. Je me souviens encore de votre arrivée en 2016, il y a 7 ans, venant de Marly-le-Roi et prenant vos nouvelles fonctions de directrice générale. Vous avez toujours été fidèle au poste, toujours engagée, déterminée dans toutes les missions. Cela fait 7 ans que nous travaillons ensemble en étroite collaboration, je sais que vous êtes proche de vos agents. Et je voulais, devant le conseil municipal et les gens qui nous écoutent, vous dire toute ma gratitude et vous souhaiter un franc succès dans vos nouvelles missions, Virginie. Merci à vous.

(Applaudissements)

Virginie RODIER

Quelques mots pour remercier Marc. C'est émouvant, c'est sûr, j'ai passé de bons moments professionnels ici, je pars avec nostalgie et je vous remercie tous.

(Applaudissements)

Marc TOURELLE

Merci, Virginie. Nous nous retrouvons le 2 octobre, j'ai juste oublié une information, je vois Jacques, je suis sûr qu'il sera avec sa caméra le samedi 22 juillet avec Bruno BENTZ. Vous savez qu'il y a encore des fouilles du 15 au 30. Le samedi après-midi, je vous invite vraiment à aller sur le site parce que Bruno ouvre ses portes à ses recherches.

Grand merci, Virginie, bon vent à vous et bonne réussite dans vos nouvelles fonctions. Merci, bonnes vacances, et nous nous retrouvons le 2 octobre.

Secrétaires de séance Marie-France AGNOFE

Delphine FOURCADE

arc TOURELLE

Noisy-le-Roi, le 03 juillet 2023